

CHARTRE ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE

Préambule :

L'éthique désigne l'ensemble des valeurs, des principes moraux propres à un milieu ou un groupe.

La déontologie regroupe l'ensemble des devoirs qui régissent certaines catégories d'individus aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers autrui et l'environnement.

La pratique sportive véhicule des valeurs positives qui en font un moyen d'épanouissement, de socialisation, d'éducation, d'inclusion et de promotion, à tous les âges, pour tous les publics, sans distinction d'origine, de culture, de genre, de couleur de peau, d'orientation sexuelle, etc., et dans tous les territoires. Cependant, l'évolution du sport moderne expose aussi à des risques connus par l'ensemble des fédérations sportives : dopage, violence, corruption, exclusion, communautarisme...

C'est pourquoi la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (F.S.G.L.) se dote de principes éthiques et déontologiques pour encourager les valeurs positives et se prémunir des risques ; également pour guider ses actions, pour garantir le bon fonctionnement et le développement de son institution, ainsi que le maintien de son image, celle du sport et l'engagement pour l'inclusion en général.

Les principes éthiques et déontologiques regroupés dans la présente Charte constituent l'ensemble des principes qui sont à la base de la pratique sportive et de la conduite de chacun-e, en tant que membre de la société et citoyen-ne. Ils doivent être distingués du droit disciplinaire qui a pour mission de sanctionner les comportements déviants, en définissant la procédure à suivre pour l'application de sanctions.

La Charte éthique et déontologique exposée ci-dessous s'inscrit comme une déclinaison du cadre de la loi du 1^{er} février 2012 et celle du 1^{er} mars 2017 visant à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs. Cette charte s'inspire également des principes définis par la Charte d'éthique et de déontologie du sport français adoptée par le Comité National Olympique et Sportif français le 10 mai 2012. Elle doit pouvoir s'adapter aux évolutions de la société et des pratiques sportives, tout en restant un document de référence à l'usage de tous les membres de la F.S.G.L.

Ces principes doivent donc être pris en compte à tous les stades d'intervention de la F.S.G.L. et notamment lors de la demande d'affiliation d'une association à cette dernière. Ainsi, par son choix d'être membre de la fédération, chaque adhérent-e, personne physique ou morale, est dépositaire de ces valeurs fondamentales et s'engage, individuellement et collectivement, pour leur défense et leur promotion. Il pourra se référer à cette charte, pour adopter en toute circonstance un comportement en accord avec les principes retenus.

FAISONS DU SPORT ENSEMBLE !

TITRE 1 : L'ETHIQUE

Le sport favorise l'expression des vertus humaines, qui constituent le socle d'une pratique éthique et sereine des activités physiques et sportives, en compétition comme en loisir. Le concept et la pratique du sport sont donc directement liés à des valeurs ; les adopter c'est avoir l'esprit sportif.

Déployées lors de la pratique du sport ou hors du champ des activités physiques et sportives, ces valeurs sont un facteur important de santé, d'équilibre physique et mental, d'épanouissement et d'éducation.

La F.S.G.L. est une fédération sportive « affinitaire », c'est-à-dire une fédération multisports centrée sur l'humain et le développement de soi avant de l'être sur la compétition. Elle promeut le sport pour tou-te-s, sans discrimination et avec dignité, plus particulièrement au regard de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Appliquées en société, les valeurs qui sont les siennes sont un levier pour favoriser la cohésion sociale et le « bien vivre » ensemble. Elles doivent être définies, promues et défendues. C'est là une responsabilité tant des pratiquant-e-s que des institutions sportives et publiques qui organisent, encadrent ou régissent la pratique du sport. De plus, avant de chercher à les faire appliquer aux autres, chacun-e doit déjà prendre conscience de la nécessité de les appliquer d'abord à soi-même.

CHAPITRE 1 : L'ESPRIT SPORTIF

Faire preuve d'esprit sportif dans le sport (de loisir et/ou de compétition,) c'est pratiquer les valeurs suivantes :

- Le plaisir : Satisfaire son envie de participer, de jouer, de coopérer, de gagner, d'accomplir une activité gratifiante ;
- Le dépassement de soi : Faire preuve de courage pour dépasser les barrières que l'on se crée : le manque de confiance en soi, la peur de l'échec ou la démotivation, et faire preuve de détermination ;
- L'intégrité : Être honnête et loyal-e ;
- Le respect : Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions, sportives et publiques ;
- L'esprit d'équipe : Être solidaire et altruiste ;
- La tolérance : Accepter autrui avec ses différences et reconnaître à notre commune humanité.

CHAPITRE 2 : LES VALEURS FONDAMENTALES DE LA FEDERATION

Les valeurs fondamentales au sein de la fédération sont :

- L'ouverture : Être ouvert-e et accessible à tou-te-s, quelle que soit la forme de pratique ou la discipline sportive ;

- L'égalité : Refuser toute forme de discrimination plus particulièrement au regard de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre ;
- L'équité : Favoriser l'égalité des chances ;
- L'entraide : S'aider mutuellement dès que l'un-e de nous rencontre une difficulté ;
- Le partage : Donner, permettre, faciliter, de manière désintéressée et promouvoir la coopération ;
- La solidarité : Favoriser la cohésion et le lien entre tou-te-s les act-eur-ric-e-s du sport grâce à la coopération ;
- La diversité : Favoriser la création des conditions collectives (contexte, règles de fonctionnement, valeurs partageables) permettant à chacun-e, quel-le qu'il soit, de faire valoir sa personnalité, ses talents, ses idées, son énergie pour apporter le meilleur de soi au projet sportif commun.

CHAPITRE 3 : LA PROMOTION DE L'ETHIQUE

L'esprit sportif et les valeurs du sport au sein de la Fédération et de ses adhérent-e-s doivent être promus et défendus.

Le respect de ces valeurs suppose de permettre au plus grand nombre (membres, entourage des adhérent-e-s et société civile plus largement) de les connaître et de les comprendre. Cela peut passer par des actions de toutes natures, notamment de formation et/ou d'information, permettant d'expliquer et de diffuser le contenu de ces valeurs. Les actions éducatives et de prévention par le sport contre toute forme d'incivilité ou de violence notamment, méritent d'être étendues et renforcées dès lors que cela est possible.

Par ailleurs, la Fédération souhaite promouvoir les démarches qui visent à récompenser et honorer les comportements et les actions des individus et des associations au service de la promotion et de la défense de l'esprit sportif et des valeurs du sport.

TITRE 2 : LES REGLES DEONTOLOGIQUES

CHAPITRE 1 : POUR LES PRATIQUANT-E-S, LES ENTRAINEU-R-SE-S ET DIRIGEANT-E-S DE CLUB SPORTIF

Personne n'est obligé de faire du sport. On en fait parce qu'on le veut bien et qu'on y recherche son épanouissement. On y reste parce qu'on y éprouve du plaisir et qu'on atteint un équilibre.

Tou-te-s celles et ceux qui font du sport, en compétition ou à titre de loisir, et tou-te-s celles et ceux qui l'encadrent ont alors comme responsabilité partagée de contribuer à préserver les raisons, qui sont autant de valeurs, pour lesquelles iels en sont venu-e-s à pratiquer ou à encadrer. Cette responsabilité est celle de tou-te-s les pratiquant-e-s, les entraîneu-r-se-s, les arbitres et les dirigeant-e-s et en définitive de tou-te-s les passionné-e-s du sport. La valeur de l'exemple est considérable, dans un sens

positif comme négatif. Toute attitude inappropriée rejaille sur les partenaires, les adversaires, l'encadrement, l'entourage et soi-même.

Faire du sport, quel que soit le niveau, comme occuper des responsabilités au sein d'une organisation sportive, suppose de se soumettre en toutes circonstances, pour soi-même et pour les autres, à des règles déontologiques.

SE CONFORMER AUX REGLES DU JEU

L'activité sportive implique l'élaboration de lois du jeu et de règlements sportifs qui définissent les conditions du jeu et de réalisation de la performance. La pérennité de l'activité sportive et l'intérêt que les pratiquant-e-s et le public y portent, qui reposent sur l'égalité des chances et l'équité entre les participants, nécessitent que l'ensemble de ces lois du jeu et de ces règlements soit appliqué et respecté. Le respect de la règle du jeu est une valeur fondamentale, sans quoi la pratique du sport serait impossible.

Nos engagements :

La règle du jeu doit être admise et appliquée, avec loyauté et fair-play, en toutes circonstances, ce qui suppose notamment de ne pas essayer de la contourner ou d'en tirer un profit indu. Les pratiquant-e-s doivent connaître les règles du jeu, c'est la condition indispensable pour pouvoir s'y conformer.

Les dirigeant-e-s d'associations ont un rôle majeur à jouer auprès de tous leurs membres, surtout des plus jeunes, dans l'apprentissage, l'explication et la nécessité de respecter la règle, dans un souci aussi bien fonctionnel que pédagogique. Cet enseignement qui doit mettre en valeur la raison d'être des règles du jeu peut opportunément être accompli lors des entraînements, de façon ludique et pragmatique.

L'enseignement des règles ne doit pas cependant se limiter à une présentation générale des principes du sport lors de l'initiation à la pratique sportive. Il doit être une préoccupation constante des dirigeant-e-s et pratiquant-e-s, tout au long de l'exercice de cette pratique et devrait justifier l'instauration de sessions régulières de sensibilisation au respect des règles.

RESPECTER TOUS LES ACT-EUR-RICE-S DU SPORT

Les rencontres sportives et la compétition sont synonymes d'opposition et de combativité. Mais une telle confrontation est source de plaisir, d'échange et d'épanouissement seulement lorsqu'elle se déroule dans la courtoisie et le respect mutuel, sans agressivité.

Adversaires et partenaires, entraîneur-se-s ou dirigeant-e-s, arbitres et officiel-le-s, organisateurs/organisatrices, responsables des installations, remplissent tou-te-s une fonction indispensable au bon déroulement des rencontres et compétitions. Leur action doit être

également respectée. Celle-ci ne doit jamais être dévalorisée mais plutôt être mise en valeur au moyen d'actions appropriées.

Nos engagements :

Chaque act-eur-ric-e du jeu doit veiller à adopter en toutes circonstances un comportement courtois et respectueux. Iel doit alors s'interdire de formuler des critiques, injures ou moqueries à l'égard d'un-e autre acteur-ric-e. Iel doit avoir conscience des conséquences néfastes qu'une attitude irrespectueuse, sur ou en dehors des aires de jeu, peut avoir à son égard et à l'encontre des autres acteur-ric-e de la discipline.

Les entraîneur-se-s et les dirigeant-e-s ont un rôle essentiel à jouer pour le déroulement serein des manifestations sportives. Iels doivent adopter une attitude exemplaire et véhiculer des messages dignes et respectueux afin d'inspirer positivement le comportement des autres acteurs/actrices, en premier lieu les sportif-ve-s

Les capitaines et le cas échéant les porte-drapeaux ont pour mission de s'assurer que leurs équipier-e-s conservent durant le déroulement des oppositions sportives une attitude respectueuse et fair-play. Iels doivent veiller à la bonne application des messages et des recommandations des entraîneur-se-s, notamment sur l'attitude à adopter.

Les champion-ne-s doivent avoir conscience de l'impact de leur image, de leurs gestes ou paroles auprès des individus et en particulier des plus jeunes. Iels doivent adopter en compétition, en public et devant les médias une attitude exemplaire. Il leur est conseillé de se former pour mieux assumer leur statut social.

La fédération souhaite promouvoir les démarches incitant à la courtoisie et permettant de mettre en valeur le rôle de chacun, avant, pendant et à l'issue des rencontres sportives et durant les entraînements.

La fédération s'engage dans la mise en place d'une commission éthique et déontologique afin de contribuer à valoriser l'importance du respect mutuel entre les act-eur-ric-e du jeu par le prononcé de mesures éducatives ou pédagogiques adéquates à l'encontre de celles et ceux qui méconnaîtraient ces règles de comportement.

SE RESPECTER SOI-MEME

Avant de respecter les autres et afin d'y parvenir, il faut se respecter soi-même. Cette notion pourrait être définie par le fait de rechercher la confiance en soi, en ses capacités, d'être fidèle à ses convictions, de conserver sa liberté de choix et de pensée sans nuire pour autant à celle des autres et, enfin, de protéger son corps et son esprit.

Nos engagements :

Pour parvenir à se respecter, chaque act-eur-ric-e du sport doit notamment veiller à :

- Soigner son langage ;
- Ne pas adopter une attitude ou proférer des paroles qui pourraient conduire à une perte d'estime de soi ;
- Ne pas attenter à son intégrité physique et morale, en s'imposant un niveau d'exigence ou en s'infligeant des traitements et des rythmes d'entraînement que ni le corps ni l'esprit ne peuvent supporter dans la durée.

RESPECTER LES DECISIONS DES ARBITRES

L'arbitre sporti-f-ve et, par extension, l'officiel-le est le direct-eur-ric-e de jeu. L'arbitre est garant-e de l'application de la règle et à ce titre, iel remplit une fonction indispensable en l'absence de laquelle il n'y aurait pas de jeu.

Iel peut commettre des erreurs d'appréciation (tout comme les pratiquant-es) qui doivent impérativement être admises comme des aléas du jeu. Celles-ci ne doivent pas être discutées et ne doivent évidemment jamais donner lieu à des réactions excessives, injurieuses ou violentes.

Respecter les décisions de l'arbitre est une condition indispensable au bon déroulement des compétitions et, plus largement, à la bonne image de la discipline.

De plus, l'arbitre est un-e act-eur-ric-e du sport à part entière et iel doit être perçu-e de cette façon. C'est un-e membre des institutions sportives dont iel fait partie intégrante, notamment du club auquel iel adhère. Il n'y a pas lieu de catégoriser l'arbitre ni de considérer qu'en raison de sa fonction, son statut est différent des autres act-eur-ric-e-s du sport. Une telle perception peut nuire à la bonne assimilation du rôle de l'arbitre.

Nos engagements :

Chaque pratiquant-e, chaque dirigeant-e se doit de s'astreindre à un devoir de réserve à l'égard des officiel-le-s, ce qui implique de ne jamais contester leurs décisions par les gestes ou la parole, ni de dénigrer leurs performances en public.

Les organisat-eur-ric-e-s de compétitions et les dirigeant-e-s de clubs doivent protéger la fonction d'arbitre. Il leur appartient, de façon permanente, de favoriser par toute action appropriée (protocoles d'avant-matches ou d'après-matches, activités ludiques lors des entraînements...) la compréhension par les pratiquant-e-s du rôle de l'arbitre et celui de tous les officiel-le-s.

La Fédération souhaite inciter ses membres à s'orienter vers l'activité d'arbitre ou de juge sporti-f-ve, qui n'est pas exclusive de la pratique sportive mais certainement complémentaire. Elle soutient les démarches visant à mieux intégrer les arbitres dans la vie des clubs.

Parallèlement, les arbitres doivent faire les efforts nécessaires pour être et demeurer compétent-e-s, exemplaires et justes. C'est à cette condition que la fonction d'officiel-le sera reconnue et respectée à sa juste valeur. Des programmes de formation dans le domaine technique et comportemental, notamment en matière de gestion du stress, de la communication, des conflits peuvent être mis en place au sein de la Fédération et de ses membres. Les arbitres doivent participer à ces séances de formation, dans un souci permanent de perfectionnement et pour répondre aux exigences de leur niveau de pratique.

S'INTERDIRE TOUTE FORME DE VIOLENCE ET DE TRICHERIE

Les violences physiques (coups, blessures) ou psychologiques (menaces, intimidations, médisances, discriminations) mettent en danger la santé, la sécurité ou l'équilibre des individus et vont à l'encontre de l'épanouissement de chacun.

La tricherie ou la manipulation des résultats introduit une rupture dans l'égalité des chances, porte atteinte à l'équité et à l'aléa sportif.

A tous les niveaux de pratique, de telles dérives conduisent à rendre le sport inapte à l'accomplissement de ses vertus sociales et éducatives et nuisent à son image et son développement, notamment auprès des plus jeunes.

Le dopage est à la fois la tricherie ultime et une violence contre soi, sa santé et sa dignité.

Nos engagements :

Tous les act-eur-ric-e-s du sport doivent accepter les différences d'ordre physique ou de pensée. Elles sont source d'enrichissement personnel. Iels doivent considérer comme un devoir moral le refus de toute forme de violence et de tricherie. A titre non exhaustif :

- Les agressions verbales ou physiques, les provocations et les incitations à la violence;
- Les discriminations par rapport au sexe, aux apparences ou capacités physiques, à la condition sociale, aux préférences sexuelles, aux opinions religieuses ou politiques ;
- Les attitudes racistes, LGBTphobes ou xénophobes ;
- Les manœuvres, fraudes ou manipulations destinées à fausser un résultat, le déroulement d'une phase de jeu ou à obtenir un avantage en détournant ou en contournant la règle : simulation, fausse déclaration, usage de faux documents, trucage, corruption, etc. ;
- Les atteintes aux biens d'autrui et de la collectivité : vol, effraction, vandalisme, sabotage, détournement de fonds, escroquerie, etc. ;

- Le surentraînement et les systèmes de compétitions trop lourds imposés aux sportifs, qui sont une forme de violence et constituent une faute éducative.

Les sanctions disciplinaires s'imposent à l'évidence pour réprimer la violence et la tricherie sur et aux abords des aires de jeu, mais ne constituent pas une fin en soi. L'approche disciplinaire doit être complétée par une démarche éducative et/ou curative permanente auprès de tous les acteurs du jeu, dans laquelle la Fédération souhaite s'engager et engager ses membres.

ÊTRE MAÎTRE DE SOI EN TOUTE CIRCONSTANCE

Le sport est passion et émotion. Cette passion induit un dépassement de soi et une générosité mais ne doit pas donner lieu à des comportements excessifs, qui transforment une qualité en défaut, une valeur en contre-valeur.

Le sport est recherche d'excellence. Si parfois le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques, ni l'intégrité physique de l'adversaire ni le respect de son propre corps ne doivent en souffrir. S'il est légitime d'encourager ses couleurs, il faut se souvenir que celles des autres sont tout autant estimables et que le jeu sportif s'inscrit dans un environnement devant être respecté.

Les sportifs, les entraîneurs, les arbitres et les dirigeants doivent rester mesurés dans leur attitude, contrôler leurs propos, leurs réactions et leurs émotions en toute occasion, quels que soient les enjeux médiatiques, économiques, territoriaux ou familiaux.

Nos engagements :

Certains individus sont plus émotifs ou expansifs que d'autres et parviennent plus difficilement à mesurer leurs réactions. Ceux-là doivent par l'éducation individuelle du comportement apprendre à se maîtriser. Leur environnement sportif, familial ou amical doit être clairvoyant et participer à cet apprentissage de la maîtrise de soi.

Dans ce cadre, les entraîneurs ont un rôle considérable à tenir pour diffuser, au soutien d'une attitude exemplaire, un message pour une maîtrise psychologique de l'agressivité individuelle et pour un respect très scrupuleux de l'environnement social et matériel.

Les officiels et les dirigeants ont également un rôle primordial pour éviter tout débordement. Cela nécessite de leur part d'adopter un comportement exemplaire et approprié en toutes circonstances, pour ne pas générer chez celles et ceux qui ne sont pas investis des mêmes responsabilités, des réactions agressives ou violentes dues à l'incompréhension ou le sentiment d'injustice.

CHAPITRE 2 : POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Les institutions sportives assurent l'encadrement des pratiquant-e-s et des activités sportives et veillent au déroulement régulier des épreuves, dans des conditions qui garantissent l'intégrité, la santé et la sécurité.

A cet égard, ces institutions sportives sont les garantes du respect et de la transmission de l'esprit sportif et des valeurs du sport. Elles doivent être des porte-parole crédibles et reconnus.

Ceci implique que ces institutions s'appliquent à elles-mêmes les valeurs du sport et adoptent des règles démocratiques de fonctionnement, de gouvernance et d'organisation qui favorisent la diffusion, la compréhension et l'adhésion de tous à ces valeurs.

RESPECTER LES VALEURS FONDAMENTALES DU SPORT ET LEUR UNIVERSALITE

Il est naturellement de la responsabilité première des institutions sportives de faire connaître les valeurs du sport au plus grand nombre ainsi que les principes déontologiques qui en découlent, de les enseigner et de les défendre.

Nos engagements :

La Fédération et ses membres s'engagent à veiller au respect de l'esprit sportif et des valeurs du sport en son sein par le prononcé de mesures adéquates, à fort quotient éducatif, à l'égard de celles et ceux qui les méconnaîtraient.

La Fédération constitue en son sein un comité éthique et déontologique chargé de veiller au respect des règles éthiques et des principes déontologiques qu'elle s'est fixée. Ce comité a pour fonction de se prononcer sur toutes les questions éthiques et déontologiques dont il serait saisi, de rappeler les principes de bonne conduite applicables en cas d'atteintes à ses valeurs fondamentales, de formuler des recommandations d'ordre général pour une meilleure prise en considération de ces valeurs et d'inviter les organismes compétents à exercer toutes poursuites appropriées, sans être lui-même doté d'un pouvoir de sanction, pour éviter toute confusion entre la fonction éthique du comité et le pouvoir répressif appartenant aux instances disciplinaires.

La Fédération et ses membres ont la responsabilité de promouvoir par tout moyen approprié l'esprit sportif et les valeurs du sport au sein de la F.S.G.L.. Le rôle des associations sportives est fondamental dans la promotion et la transmission car elles sont la structure qui permet d'atteindre le plus grand nombre de pratiquant-e-s.

La Fédération et ses membres s'engagent aussi à veiller à ce que ces valeurs ne soient pas dévoyées, rejetées et protéger le sport contre ceux qui chercheraient à l'instrumentaliser à leur profit.

Ce rôle de promotion et de protection, imparti naturellement aux institutions sportives, implique que ces dernières adoptent, comme leurs dirigeant-e-s, des règles de fonctionnement exemplaires. Elles ne doivent pas utiliser des méthodes, prendre des décisions ou suivre une ligne politique, au niveau institutionnel ou sportif, qui puissent être perçues ou interprétées comme portant atteinte aux dites valeurs. Ainsi notamment, tout-e président-e ou dirigeant-e, de la Fédération ou de ses membres, suspecté-e de quelque transgression à la règle devra systématiquement prendre du recul afin de ne pas altérer les valeurs du sport et l'image de sa discipline.

FACILITER ET ENCOURAGER L'INCLUSION DES PERSONNES LGBT+ ET FAVORISER LEUR PRATIQUE SPORTIVE

S'accepter et être accepté-e par les autres tel qu'on se définit est un véritable parcours de combattant-e. Le domaine sportif n'y fait pas exception, bien au contraire : plus qu'ailleurs la personne LGBT+ peut subir des violences physiques ou psychologiques.

C'est pourquoi tou-te-s les membres (personnes morales et leurs adhérent-e-s, personnes individuelles) de la Fédération doivent avoir à cœur d'écouter, reconnaître et comprendre les besoins, les désirs spécifiques des personnes LGBT+ au niveau collectif comme au niveau individuel.

En ce qui concerne plus particulièrement les femmes, en vertu de la loi, le code du sport comporte des dispositions qui garantissent notamment l'égal accès des femmes et des hommes à leurs instances dirigeantes. C'est aussi l'un des prérequis pour donner aux valeurs du sport une portée universelle. Aujourd'hui, le constat est que les femmes pratiquent le sport en moins grand nombre que les hommes et que les postes de dirigeant-e-s sont principalement occupés par des hommes. Il est désormais essentiel d'accroître la pratique féminine et d'assurer une représentativité des femmes dans les instances dirigeantes qui tende à la parité ou, à tout le moins, qui tienne compte de la proportion de pratiquantes au sein du club ou de la fédération.

Nos engagements :

Une association de la F.S.G.L. se doit d'accueillir toute personne quels que soient son ou ses sexe-s, son genre ou absence de genre, son orientation sexuelle, son âge, son origine ethnique ou sociale réelle ou supposée, sa religion ou son absence de religion, son état de santé et son handicap ; excepté pour les raisons suivantes :

- Contre-indication médicale,
- Accessibilité impossible,
- L'âge pour les associations ne pouvant accueillir de mineur-e-s,
- Non mixité, explicitement inscrite dans les statuts et la présentation de l'association.

Une fois accueillie, l'association doit créer pour cette personne les conditions collectives (contexte, règles de fonctionnement, valeurs partageables) permettant à chacun-e, quel-le qu'il soit, de faire valoir sa personnalité, ses talents, ses idées, son énergie pour apporter le meilleur de soi au projet sportif commun.

Les associations de la Fédération se doivent de soutenir, promouvoir et accompagner les campagnes en faveur de l'inclusion réalisée par la Fédération.

Les associations et la Fédération doivent prendre au sérieux, et éventuellement sanctionner, toute attitude discriminante notamment raciste, antisémite, sexiste, validiste, sérophobe et/ou LGBTophobe, qu'elle se manifeste par un comportement discriminant, par des agressions verbales ou physiques ou par des propos insultants.

Concernant plus spécifiquement les personnes se reconnaissant dans le genre féminin et les personnes Trans, il est recommandé de :

- Développer des actions destinées à les inciter à pratiquer une activité sportive et à occuper des responsabilités associatives ;
- Concevoir des formes de pratiques ou des systèmes de compétition qui favorisent la pratique dite féminine ;
- Prévoir des mécanismes démocratiques qui permettent l'arrivée d'un plus grand nombre de ces personnes à des postes de dirigeant-e-s locaux ou fédéraux.

GARANTIR L'INDEPENDANCE ET LA RESPONSABILITE DES ORGANISATIONS DE COMPETITION

L'organisation du sport en France, comme dans les autres pays européens, est fondée sur l'autonomie et l'indépendance institutionnelle des associations, des fédérations et de leurs ligues professionnelles, comme d'ailleurs du comité olympique, par rapport aux autorités publiques et au secteur privé. C'est l'une des spécificités majeures du fonctionnement du sport.

Cela ne signifie pas que les institutions peuvent se soustraire au respect des règles de droit commun mais qu'elles établissent, de la façon qu'elles jugent la plus conforme à leurs objectifs, des mécanismes d'organisation et de décision autonomes dans le cadre de la loi. Ceci vise à permettre d'assurer l'uniformité et l'universalité des règles techniques et d'organisation d'une discipline et ainsi que l'autorégulation du secteur dont elles ont la charge.

L'autonomie est l'un des moyens de garantir la préservation des valeurs du sport.

Nos engagements :

La Fédération et ses membres s'engagent à entretenir des relations harmonieuses avec les autorités publiques en préservant leur autonomie. Ainsi, aucun-e de leurs membres ne devrait pouvoir être choisi-e ou désigné-e par un ministère ou toute autorité administrative. Les

organes des institutions ne peuvent être désignés que par voie d'élection ou de nomination interne.

Dans la mesure du possible, la Fédération et ses membres doivent rechercher des sources de financement leur permettant de maintenir leur autonomie, notamment envers leur gouvernement ou tout autre groupement intervenant dans le sport ou le finançant. Toute collecte de fonds doit être faite de manière à conserver la dignité et l'indépendance de la Fédération et de ses membres à l'égard de tout partenaire.

La Fédération et ses membres s'engagent, en toute occasion, à adopter un fonctionnement démocratique, qui permette à leurs adhérent-e-s d'exprimer leur point de vue et de postuler à des postes de responsabilité.

Chaque individu dirigeant de la Fédération ou de ses membres doit veiller à conserver son indépendance à l'égard de tiers, qui ne doivent pas être en mesure de lui dicter son comportement, ses choix ou ses décisions.

CONTRIBUER AU DEROULEMENT SINCERE ET SOLIDAIRE DES COMPETITIONS SPORTIVES

La raison d'être du sport réside en grande partie dans la confiance que les pratiquant-e-s et les passionné-e-s portent au déroulement des compétitions et aux institutions qui les encadrent ou les organisent. Cette confiance est affectée lorsque :

- Les compétitions ne paraissent ni sincères, ni incertaines ;
- Un décalage flagrant existe entre les compétitions professionnelles ou de haut niveau et celles de niveau amateur ;
- Les institutions sportives et leurs dirigeant-e-s sont perçu-e-s comme partiaux-iales, loin des réalités du terrain et, au pire, corrompu-e-s.

Le sport et les valeurs qu'il véhicule ne peuvent être des outils éducatifs ou sociaux qu'à la condition de reposer sur un socle de règles et de pratiques qui font entrevoir une organisation et un fonctionnement intègres, transparents, solidaires et désintéressés.

Nos engagements :

Ainsi la Fédération et ses membres s'engagent à :

- Être transparent-e-s et démocratiques dans leurs gestions, leur administration, leurs règles, leurs processus décisionnels ;
- Veiller à l'impartialité de leurs membres, de leurs organes et des décisions prises, en étant notamment très vigilant-e-s sur l'existence à tous les niveaux d'éventuels conflits d'intérêts ;
- N'accepter, pour leur financement, aucun fonds d'une origine incertaine ;

- Prendre toutes les mesures nécessaires au déroulement sincère, équitable et intègre des compétitions qu'ils encadrent ou organisent. Ceci nécessite notamment :
 - o De rejeter toute forme de manipulation des résultats ou des phases de jeu des compétitions (corruption, avantages en nature, etc.) et pour y parvenir d'assurer la sensibilisation de leurs membres sur les risques pouvant être causés au sport par de telles manipulations et de signaler tout fait de ce type aux autorités publiques et judiciaires compétentes.
 - o D'assurer la prévention du dopage, de veiller à empêcher en leur sein l'usage ou le trafic de produits dopants et, le cas échéant, de mener à bien leur mission disciplinaire à l'égard des contrevenant-e-s.

VEILLER A AVOIR DES PRATIQUES DE GESTION INTERNES SAINES

La Fédération et ses associations membres auront beau remplir complètement leur rôle affinitaire, il suffit de peu pour entacher une image, par exemple des mauvaises pratiques de gestion. En outre, les pratiques de gestion des associations sont encadrées par la loi et toute défaillance peut faire l'objet de poursuite. Il est donc de la responsabilité de la Fédération et des associations qui la composent de veiller à avoir des pratiques de gestion interne échappant à toute suspicion.

Nos engagements :

Les personnes en charge de la trésorerie ne doivent en aucun cas être les ordonnateur-ric-e-s des dépenses.

Iels doivent veiller à établir les comptes au fil de l'eau.

Iels doivent être en capacité à tout moment de rendre compte des mouvements de fond aux instances dirigeantes et à l'administration fiscale.

Les trésorier-e-s doivent enfin respecter la confidentialité des informations financières concernant chaque adhérent-e.

Il est du devoir des membres du bureau exécutif et du conseil d'administration d'empêcher tout conflit d'intérêt ou soupçon de favoritisme entre un-e membre du bureau exécutif et un tiers, personne physique ou morale.

FAVORISER UN ENCADREMENT OPTIMAL DES DISCIPLINES

Le sport fédéré doit s'intéresser à toutes les formes de pratiques et à tou-te-s les pratiquant-e-s, pas seulement les licencié-e-s.

Les fédérations, si elles ne le font déjà, devraient mettre leurs compétences à profit pour contribuer à créer les conditions d'une pratique sereine, maîtrisée et sécurisée par tous les publics et dans tous les lieux de pratique (école, entreprise, voie publique, nature, etc.).

Nos engagements :

La Fédération souhaite sensibiliser ses membres, en collaboration avec les autorités concernées, à la mise en place des dispositifs, pour que dans tous les lieux accueillant une pratique sportive, le sport puisse être pratiqué par le plus grand nombre en toute maîtrise et en toute sécurité (ex : faire connaître aux pratiquant-e-s les conditions nécessaires à l'exercice sécurisé d'un sport sur la voie publique, sur l'eau ou en montagne, etc.).

CONTRIBUER A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La pratique sportive et les équipements nécessaires ne sont pas sans incidence sur l'environnement. Il est essentiel que chaque institution sportive ait conscience et sache mesurer l'impact de sa discipline sur l'environnement, afin de prendre les mesures adéquates pour contribuer à sa préservation dans une perspective durable.

Il est de la responsabilité des institutions d'améliorer la contribution du sport aux politiques de développement durable.

Nos engagements :

La Fédération et ses membres s'engagent à prendre en compte l'impact sur l'environnement à toutes les étapes de l'utilisation des équipements et matériels, et de l'organisation de manifestations.

La Fédération souhaite promouvoir la « sobriété énergétique » : promouvoir des modes de transports éco-responsables, valoriser l'action de ses membres en faveur du développement durable, etc.

La Fédération et ses membres s'engagent à protéger et valoriser les lieux de pratique du sport.